



Jean Pascal THOREL  
François DINEUR  
Natacha MESNILDREY  
Mickaël ENGUERRAND  
Reynald GEMY  
Céline MADRALA  
Morgane MARC  
Lucie PERRIER  
Associés

**Association Française Arbres Champêtres  
et Agroforesteries (Afac-Agroforesteries)  
38, rue Saint-Sabin  
75011 PARIS**

**Rapport du Commissaire aux comptes  
sur les comptes annuels**

**Exercice clos le 31 décembre 2019**

UNE SOCIÉTÉ DU



**PTBG & Associés, Experts-comptables et Commissaires aux comptes**  
Campus Effiscience Caen, 1 rue du Bocage, 14460 Colombelles

Tél. : 02 31 46 21 71 - Fax 02 31 46 21 72  
[www.ptbg.fr](http://www.ptbg.fr) – [contact@groupeptbg.fr](mailto:contact@groupeptbg.fr)

SAS AU CAPITAL DE 1 541 300 € INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DE LA RÉGION DE ROUEN-NORMANDIE ET MEMBRE DE LA COMPAGNIE  
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE CAEN. RCS CAEN B 478 606 205 00035 - NAF 6920 Z - TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR 864 786 062 05  
AGRÈMENT OF 251 401 999 14

membre du groupement  
**INAA** **ABSOLUCE**  
GROUP Conscils d'entrepreneurs

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 31 décembre 2019**

Aux membres de l'Assemblée Générale de l'Association Française Arbres Champêtres et Agroforesteries (Afac-Agroforesteries),

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Afac-Agroforesteries relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration, le 18 mars 2020, sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Nous précisons que les comptes de l'exercice N-1 n'ont pas fait l'objet d'une certification par un commissaire aux comptes.

**Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

**Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

**Produits d'exploitations et versements aux partenaires**

La note « Dérogations au plan comptable » de la note d'informations aux comptes annuels expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des subventions et des versements aux partenaires. Et le tableau relatif aux produits d'exploitations de cette note, indique les principales caractéristiques des produits d'exploitations, leur impact sur les comptes annuels et les montants versés aux partenaires.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans la note d'informations aux comptes annuels et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

**Mécénat de la Fondation Yves Rocher**

La note « Bilan comptable du compte de tiers du mécénat de la Fondation Yves Rocher fin 2019 » de la note d'information des comptes annuels mentionne les montants versés sur l'exercice aux opérateurs pour la plantation des arbres pour la saison 2018/2019 ainsi que le montant des conventions signées avec les opérateurs pour la saison 2019/2020. Cette note indique également le solde du compte de tiers dans lequel ces opérations sont comptabilisées. De plus, le détail des versements par opérateurs fait l'objet du tableau de reversement situé à la fin de la note d'informations des comptes annuels.

Nous nous sommes assuré par sondage que les informations comptabilisées et mentionnées dans la note d'information aux comptes annuels sont exactes.

**Créances**

La note « Créances » de la note d'information des comptes annuels, expose les règles et méthodes comptables relatives aux créances et le tableau détaillé des créances situé de cette note détaille la composition des créances.

Nous nous sommes assurés de la réalité des créances à recevoir à la clôture de l'exercice et de la correcte application des méthodes comptables visées ci-dessus et nous avons validé les informations fournies dans la note d'informations aux comptes annuels.

**Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'entité relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

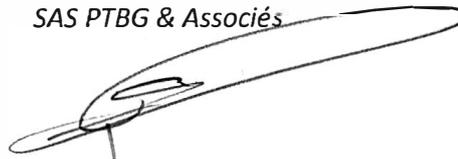
## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

*Fait à Colombelles, le 20 avril 2020  
Le Commissaire aux comptes  
SAS PTBG & Associés*



*François DINEUR*

---

## Annexe au rapport sur les comptes annuels

### Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

## BILAN

EXERCICE Du 01/01/2019 Au 31/12/2019

ACTIF		Exercice : 2 019		Durée : 12 Mois		Exerc. : 2 018 12 Mois	
		BRUT	AMORT. PROV.	NET	% ACTIF	NET	% ACTIF
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :						
	Frais d'établissement						
A	Frais de recherche et développement						
C	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires						
T	Fonds commercial (1)						
I	Autres						
F	Avances et acomptes						
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES :	7 019	2 258	4 761	1	2 275	1
I	Terrains						
M	Constructions						
M	Instal. techniques, mat. et out. ind.						
O	Autres	7 019	2 258	4 761		2 275	
B	Immobilisations corporelles en cours						
I	Avances et acomptes						
L	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2) :						
I	Participations						
S	Créances rattachées à des participations						
E	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres						
	<b>TOTAL I</b>	<b>7 019</b>	<b>2 258</b>	<b>4 761</b>	<b>1</b>	<b>2 275</b>	<b>1</b>
A	STOCKS ET EN-COURS :						
C	Matières premières et autres approv.						
T	En-cours de productions: biens et services						
I	Produits intermédiaires et finis						
F	Marchandises						
C	AVANCES ET ACPTES VERSES /COMMANDES						
I	CREANCES (3) :	211 873		211 873	62	222 929	63
R	Créances clients et cptes rattachés	207 935		207 935		221 729	
C	Autres	3 938		3 938		1 200	
U	Capital souscrit-appelé, non versé						
L	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT :						
A	Actions propres						
N	Autres titres						
T	DISPONIBILITES	124 595		124 595	36	126 545	36
C	CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	863		863			
O							
R							
M	<b>TOTAL II</b>	<b>337 331</b>		<b>337 331</b>	<b>99</b>	<b>349 473</b>	<b>99</b>
P							
G							
T	CHARGES A REPARTIR S/ PLUS. EXERC. (III)						
U	PRIMES DE REMB. DES OBLIGATIONS (IV)						
E	ECARTS DE CONVERSION ACTIF (V)						
L							
S							
	<b>TOTAL GENERAL (I + II+ III + IV + V)</b>	<b>344 350</b>	<b>2 258</b>	<b>342 092</b>	<b>100</b>	<b>351 748</b>	<b>100</b>
	(1) Dont droit au bail						
	(2) Dont à moins d'un an						
	(3) Dont à plus d'un an						
	(4) Dont à plus d'un an						

EXERCICE Du 01/01/2019 Au 31/12/2019

PASSIF		Exercice : 2019	%	Exercice : 2018	%
		Durée: 12 Mois	PASSIF	Durée: 12 Mois	PASSIF
C	FONDS ASSOCIATIF SANS DROIT DE REPRISE				
A	FONDS ASSOCIATIF AVEC DROIT DE REPRISE				
P	ECARTS DE REEVALUATION				
I	RESERVES				
T	Réserve indisponible				
A	Réserves statutaires ou contractuelles				
U P	Réserves réglementées				
X R	Autres				
O	Affectation au projet associatif				
P	REPORT A NOUVEAU	136 390	40	69 481	20
R	RESULTAT DE L'EXERCICE (Excédent ou déficit)	-47 253	-14	66 910	19
E	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				
S	PROVISIONS REGLEMENTEES				
	<b>TOTAL I</b>	<b>89 137</b>	<b>26</b>	<b>136 390</b>	<b>39</b>
P S	PROVISIONS POUR RISQUES				
O O	PROVISIONS POUR CHARGES				
V N					
I S	<b>TOTAL II</b>				
	FONDS DEDIES SUR SUBVENTIONS	120 801	35		
	<b>TOTAL III</b>	<b>120 801</b>			
D	EMPRUNTS OBLIGATAIRES CONVERTIBLES				
E	AUTRES EMPRUNTS OBLIGATAIRES				
T	EMPR. ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT (2)				
T	EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS				
E	AVANCES ET ACOMPTE RECUS SUR COMMANDES EN COURS				
S	DETTE FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	97 403	28	60 269	17
(1)	DETTE FISCALES ET SOCIALES	28 459	8	16 924	5
	DETTE SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES				
	AUTRES DETTES	6 293	2	69 507	20
C	PRODUITS CONSTATES D'AVANCE (3)			68 658	20
O R					
M E	<b>TOTAL IV</b>	<b>132 154</b>	<b>39</b>	<b>215 358</b>	<b>61</b>
P G					
T U					
E L	ECARTS DE CONVERSION PASSIF (V)				
S	<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV+V)</b>	<b>342 092</b>	<b>65</b>	<b>351 748</b>	<b>100</b>
	(1) Dont à plus d'un an Dont à moins d'un an				
	(2) Dont concours banc. courants et soldes créd. de banques				
	(3) Dont à plus d'un an Dont à moins d'un an				

**COMPTE DE RESULTAT DE  
L'EXERCICE (en liste)**

EXERCICE Du 01/01/2019 Au 31/12/2019

RUBRIQUES	Exerc.: 2 019 12 mois	Exerc.: 2 018 12 mois
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION (1) :</b>		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens et services)	752	82 097
<b>MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>752</b>	<b>82 097</b>
<i>Dont à l'exportation :</i>		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	395 764	272 937
Reprises sur provisions (et amort.), transferts de charges		2 352
Reprises ressources affectées		
Autres produits	250 551	16 248
<b>TOTAL I</b>	<b>647 066</b>	<b>373 634</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION (2) :</b>		
Achat de marchandises (a)		
Variation de stock		
Achat de matières premières et autres approvisionnements (a)	696	452
Variation de stock		
Autres achats et charges externes (*)	355 608	204 819
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires et traitements	123 291	86 529
Charges sociales	49 671	42 735
Dotations aux amortissements et aux provisions :		
Sur immobilisations: dotations aux amortissements (b)	1 405	124
Sur immobilisations: dotations aux provisions		
Sur actif circulant: dotations aux provisions		
Pour risques et charges: dotations aux provisions		
Engagement à réaliser sur ressources affectées	120 801	
Autres charges	17	592
<b>TOTAL II</b>	<b>651 488</b>	<b>335 251</b>
<b>1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>	<b>-4 422</b>	<b>38 383</b>
<b>QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN :</b>		
Excédent attribué ou déficit transféré III		
Déficit supporté ou excédent transféré IV		
- redevances de crédit-bail mobilier		
- redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs .....		
(2) Dont charges afférentes aux exercices antérieurs .....		

**COMPTE DE RESULTAT DE  
L'EXERCICE (en liste)**

EXERCICE Du 01/01/2019 Au 31/12/2019

RUBRIQUES	Exerc.: <b>2 019</b> <i>12 mois</i>	Exerc.: <b>2 018</b> <i>12 mois</i>
<b>PRODUITS FINANCIERS :</b>		
De participations (3)		
D'autres valeurs mobilières et créances actifs immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	661	564
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits net s/ cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL V</b>	<b>661</b>	<b>564</b>
<b>CHARGES FINANCIERES :</b>		
Dotations aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)		
Différences négatives de change		
Charges nettes s/ cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL VI</b>		
<b>2. RESULTAT FINANCIER (V - VI)</b>	<b>661</b>	<b>564</b>
<b>3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS ( I-II +III -IV +V -VI)</b>	<b>-3 761</b>	<b>38 947</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS :</b>		
Sur opérations de gestion	1 665	28 022
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
<b>TOTAL VII</b>	<b>1 665</b>	<b>28 022</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES :</b>		
Sur opérations de gestion	45 050	
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
<b>TOTAL VIII</b>	<b>45 050</b>	
<b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>	<b>-43 385</b>	<b>28 022</b>
Participations des Salariés aux Fruits de l'Expansion (IX)		
Impôts sur les sociétés (X)	108	60
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>	<b>649 393</b>	<b>402 220</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>	<b>696 646</b>	<b>335 311</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>-47 253</b>	<b>66 910</b>
Emplois des contributions volontaires	37 325	
Evaluation des contributions volontaires	37 325	



## **AFAC-AGROFORESTERIE Clôture 31 Décembre 2019**

« Conformément à l'article L123-16-1, ces comptes annuels ne comportent pas d'annexe mais la liste des informations prévues à l'article 810-9 du règlement ANC 2014-03 relatif au PCG. »

---

*Association de Gestion et Comptabilité*

**Adresse Postale** : B.P. 50083 - 79203 PARTHENAY Cedex **Bureaux** : 50 bis avenue Aristide Briand  
**☎** 05 49 94 49 00 **☎** 05 49 94 49 01 **@** [contact@accea-plus.fr](mailto:contact@accea-plus.fr) **Site** [www.accea-plus.fr](http://www.accea-plus.fr)

## FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

Le compte de résultat en comparaison de celui de l'an dernier reflète globalement une augmentation de l'activité de l'association qui se traduit par les points principaux suivant :

- **Embauche de deux nouveaux salariés**, Fanny Berlingen en Avril et Catherine Moret en Novembre
- Engagement du **déploiement du Label Haie** avec l'accompagnement financier de l'ADEME, le MTES, l'OFB, les trois régions Normandie, Bretagne, Pays de la Loire et le partenariat des trois structures pilotes : SCIC de l'Orne, SCIC de la Mayenne et SCIC du Trégor
- Démarrage du **projet CASDAR RESP'HAIES** autour de différentes thématiques de recherche et d'actions avec l'accompagnement financier du MAA et du mécénat de Bjorg et l'engagement de 9 co-bénéficiaires (AGROOF, B2E, CEZ-Bergerie nationale, CRAN, EPLEFPA, INRA, SCIENCES CITOYENNES, SOLAGRO, UNICAEN)

## REGLES ET METHODES COMPTABLE

Les états financiers de l'association ont été préparés sur la base de la continuité d'exploitation. Lorsque le conseil d'administration a arrêté les comptes annuels relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2019, les dirigeants n'avaient pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son activité. Cette affirmation tient entre autres compte de l'appréciation des dirigeants des faits notés entre la date de clôture et la date d'arrêt des comptes et des conséquences attendues de l'épidémie de Covid-19.

La situation à venir sera dépendante des conditions de la reprise avec les risques éventuels de pertes de fonds associées.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. Ils sont établis selon des méthodes identiques à celles appliquées à l'exercice précédent. Il n'y a pas de changement de méthode comptable sur l'exercice. Les compléments d'informations non applicables ou non significatifs ne sont pas produits dans l'annexe.

### A. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat et frais accessoires). Selon les termes du règlement du CRC du 3/11/2005, il est fait application de l'annexe simplifiée.

En conséquence, les principes suivants sont appliqués :

- Durées d'usage (linéaire et dégressif) pour déterminer l'amortissement des immobilisations non décomposables.

**B. Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement**

Non applicable.

**C. Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

**D. Stocks et en-cours**

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition, avec prise en compte des rabais, remises, ristournes, accordées à caractère commercial et financier.

**E. Disponibilités :**

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

**F. Produits et charges exceptionnels :**

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte non seulement des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise mais également de ceux qui présentent un caractère exceptionnel eu égard à leurs montants.

**G. Provisions pour risques et charges :**

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

➤ **Dérogations au plan comptable**

Les subventions d'exploitation sont enregistrées en produits au fur et à mesure des encaissements reçus. A la clôture des comptes, un produit à recevoir est constaté lorsque les sommes reçues sont inférieures à la partie des subventions utilisées conformément à l'engagement pris à l'égard des financeurs.

Les acomptes versés par l'AFAC- Agroforesteries à ses partenaires mentionnés dans les conventions de subvention sont enregistrés en charge d'exploitation, lors de leur décaissement. La détermination des subventions utilisées tient compte du versement de ces acomptes.

### **Information sur le résultat de l'exercice**

- *45000 € ont été affectés par anticipation au compte de résultats 2018 par erreur. Ils sont donc inscrits en charges exceptionnelles en 2019.*

### **INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN**

#### ➤ Actif

- ✓ Tableau des immobilisations (NS)

- ✓ Tableau des amortissements (NS)

- Créances clients et comptes rattachés

Les créances clients et comptes rattachés sont constitués par les produits à recevoir relatifs aux :

• Subventions	: 174 956 €
• Mécénats	: 30 293 €
• Autres produits	: <u>2 260 €</u>
	207 509 €

▪ Tableau détaillé des créances

Créancier	Projet	Montant	Année d'affectation compte de résultats
<b>Subventions</b>			
Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées (CBNPMP)	Développement des marques "Végétal local" et "Vraies Messicoles"	94 400 €	2019
Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA)	Projet REUNIR - AF, Réseau national pour l'agroforesterie	13 658 €	2018
Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA)	ATT - AF : Action Thématique Transversale Agroforesterie	15 000 €	2019
Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA)	Projet REUNIR - AF, Réseau national pour l'agroforesterie	18 899 €	2019
Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA)	Rencontres nationales	10 000 €	2018
Région Bretagne	Rencontres nationales	15 000 €	2018
Réseau Rural	Réseau rural agro-foresteries	7 998 €	2017
<b>Mécénats</b>			
Fondation Yves Rocher	Animations	15 293 €	2019
Fondation Charles Léopold Mayer pour le Progrès de l'Homme	Déploiement du label Bois bocager géré durablement	15 000 €	2019
<b>Autres</b>			
Divers	Concours agroforesteries 2019	2 112 €	2019
Divers	Remboursement frais Resp'haies	148 €	2019
Fondation Yves Rocher	Aide à la plantation	3 903 €	2019/2020
Divers	Avance sur frais	426 €	2019
URSSAF	Charges sociales	35 €	2019

➤ Passif

✓ Fonds associatif (NS)

✓ Fonds dédiés

VARIATION DES FONDS DÉDIÉS ISSUS DE	À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE
			Montant global	Dont remboursements		Montant global
<b>Subventions d'exploitation</b>	<b>0</b>	<b>45 960</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>45 960</b>
Label "Bois bocager géré durablement"		14 487				14 487
RESP'HAIES - Resiliences et performances des exploitations agricoles liées aux haies.		20 746				20 746
Développement des marques "Végétal local" et "Vraies Messicoles"		10 727				10 727
<b>Contributions financières d'autres organismes</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Mécénat</b>	<b>0</b>	<b>74 841</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>74 841</b>
Label "Bois bocager géré durablement" - Fondation Charles Léopold Mayer pour le Progrès de l'Homme		4 088				4 088
RESP'HAIES - Resiliences et performances des exploitations agricoles liées aux haies - Fondation BJORG		5 753				5 753
Sensibiliser les agriculteurs aux enjeux de l'Agroforesterie et organiser des journées d'animation de plantation - La Boulangerie & Co (20/12/19 à 16/06/2021)		50 000				50 000
Développement d'une solution numérique pour les récolteurs de graines d'arbres et d'arbustes de la marque Végétal Local - Fondation Nature et Découvertes		15 000				15 000
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>120 801</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>120 801</b>

Aucuns fonds dédiés correspondent à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices.

✓ Etat des dettes (Echéances)

Créancier	Projet	Montant	Année d'affectation compte de résultats
Chambre d'agriculture pays de la Loire	CASDAR volailles	6314.93 €	2017
MAIF	Cotisation Décembre	903.17 €	2019-2020
Ville de Renne	Animation 2019	1048.80 €	2019
Sylvaloir	Représentation mission	350 €	2019
Hist paysage	Représentation mission	350 €	2019
Drouin	Suivi site	125.00	2019
CAMP VIVANTES	mission VL 2019	800 €	2019
AGROOF	mission VL 2019	6 400.00 €	2019

AP GIRONDE	mission VL 2019	1 000.00 €	2019
PLANTERU VOLONT	mission VL 2019	2 400.00 €	2019
URFA	mission VL 2019	8 000.00 €	2019
CAMPAGNES VIVAN	mission VL 2019	5 400.00 €	2019
FNE BFC	mission VL 2019	4 600.00 €	2019
JURA NAT ENV	mission VL 2019	6 400.00 €	2019
FRC PDL	mission VL 2019	1 200.00 €	2019
FRC PDL	mission VL 2019	2 600.00 €	2019
AHP 12	mission VL 2019	3 200.00 €	2019
AHP 12	mission VL 2019	400 €	2019
AAAT	mission VL 2019	5 800.00 €	2019
HAIES VIVES ALS	mission VL 2019	6 800.00 €	2019
HAIES VIVES ALS	mission VL 2019	1 200.00 €	2019
CREN PC	mission VL 2019	8 000.00 €	2019
CFPPA ANGERS	Repas réunion	40 €	2018
AILLARD	Repas réunion LBB	43.53 €	2019
Berlinguen	Frais mission	137.10 €	2019
Dette non facturée			
ARBRES TERRITOIRE	MISSION VL2019	2199.98	2019
PROM HAIES NA	MISSION VL2019	16000	2019
CAC PTBG	MISSION 2019	3000	2019
UNIFORMATION	COTISATION 2019	2370	2019
ACCEA+	MISSION BS TRI4	320	2019

- ***71% des dettes sont liées aux honoraires « végétale locale » pour lesquelles est attendue le versement de la subvention associée pour les paiements à réaliser.***

## INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

### ➤ Produits d'exploitations

OBJET	FINANCEURS	PERIODE	MONTANT MAXIMAL DE SUBVENTION	PRODUITS COMPTABILISES ANTERIEUR <sup>NT</sup>	PRODUITS COMPTABILISE EN 2019	FONDS DEDIES AU 31/12/2019	MONTANTS REVERSES AUX PARTENAIRES (2018 et 2019)	REVERSEMENT PREVUS AUX PARTENAIRES
Développement des marques "Végétal local" et "Vraies Messicoles"	Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées (CBNPMP)	2019	94 400		94 400			
Développement des marques "Végétal local" et "Vraies Messicoles"	Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées (CBNPMP)	2018		61 093		10 727		
ATT - AF : Action Thématique Transversale Agroforesterie	Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA)	22/10/18 au 31/12/19	30 000	5 000	25 000			
REUNIR - AF, Réseau national pour l'agroforesterie	Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA)	18/03/19 au 17/03/2020	33 775		18 899			
Label "Bois bocager géré durablement"	<b>Ensemble des financeurs</b>	<b>01/09/19 au 31/08/2020</b>	<b>175 420</b>		<b>57 500</b>	<b>14 487</b>	<b>29 344</b>	<b>100 805</b>
	Région Normandie	29/04/19 au 31/12/2020	10 000		0			
	ADEME	7/2019 au 25/09/2019	40 420		0			
	Agence Française pour la Biodiversité (AFB)	01/09/2020 au 31/08/2020	25 000		12 500			
	Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire (MTES)	01/09/2019 au 31/08/2020	40 000		30 000			
	Région Bretagne	01/06/2019 à 2020	30 000		15 000			
	Région des Pays de Loire	01/09/2019 au 31/08/2020	30 000		0			
RESP'HAIES - Resiliences et performances des exploitations agricoles liées aux haies.	Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA)	2019, 2020 et 2021	498 778		199 511	20 746	169 623	424 057
Aides à l'emploi	Etat				453			
<b>SUBVENTIONS</b>			<b>832 373</b>	<b>66 093</b>	<b>395 764</b>	<b>45 960</b>	<b>198 966</b>	<b>524 862</b>
Label "Bois bocager géré durablement"	Fondation Charles Léopold Mayer pour le Progrès de l'Homme	2018-2020	50 000		30 000	4 088		
Plantation de 2 millions d'arbres	Fondation Yves Rocher	Fin 2017 à 15/05/2021 4 saisons	356 074	81 494	110 810			
			330 000	70 698	97 760			
			26 074	10 796	13 050			
Sensibiliser les agriculteurs aux enjeux de l'Agroforesterie et organiser des journées d'animation de plantation	La Boulangère	20/12/19 au 19/06/2021	50 000		50 000	50 000		
Développement d'une solution numérique pour les récolteurs de graines d'arbres et d'arbustes de la marque Végétal Local	Fondation Nature et découvertes	NA	15 000		15 000	15 000		
RESP'HAIES - Resiliences et performances des exploitations agricoles liées aux haies.	Fondation BJORG BONNETERRE ET CITOYENS	NA	26 667		26 667	5 753	17 947	17 947
<b>MECENAT</b>			<b>497 741</b>	<b>81 494</b>	<b>232 477</b>	<b>74 841</b>	<b>17 947</b>	<b>17 947</b>
Cotisations	Adhérents				18 073			
<b>COTISATIONS</b>					<b>18 073</b>			
<b>AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>					<b>753</b>			
<b>TOTAL</b>			<b>1 330 114</b>	<b>147 587</b>	<b>647 066</b>	<b>120 801</b>	<b>216 913</b>	<b>542 809</b>

## Bilan comptable du compte de tiers du mécénat de la Fondation Yves Rocher fin 2019

*Les campagnes de plantations du bilan comptable présenté s'appuient sur la mise en oeuvre de deux conventions successives : convention 2015-2018 et convention 2018-2021*

Programme Plantons	PLANTATIONS		COORDINATION AFAC		TOTAL PROGRAMME	
	Aide Opérateurs	Convention Fondation Yves Rocher	Fonctionnement AFAC	Convention Fondation Yves Rocher	TOTAL REALISATION	Convention Fondation Yves Rocher
Plantations hiver 2016/2017	358 768	361 684	64 337	64 337	423 105	426 020
Plantations hiver 2017/2018	478 917	537 888	95 562	95 562	574 479	633 450
Plantations hiver 2018/2019	616 539	552 377	97 760	97 760	714 299	650 137
Plantations hiver 2019/2020 (payés CR 2019)	1 627				1 627	
<b>Total 2017-2019</b>	<b>1 455 852</b>	<b>1 451 948</b>	<b>257 659</b>	<b>257 659</b>	<b>1 713 510</b>	<b>1 709 607</b>
Bilan 21/12/2019	-3 903		0		-3 903	

Programme des animations	Animations opérateurs	Coordination Afac	Convention Fondation Yves Rocher
saison 2018-2019	17 369	9 570	30 206
saison partielle 2019-2020	8 155	3 480	14 513
<b>Bilan 2019</b>	<b>25523,68</b>	<b>13050</b>	<b>44719,88</b>
<b>Bilan 2019 - solde</b>	<b>6146,2</b>		

En 2019, il a été versé aux opérateurs pour la plantation des arbres de la saison 2018/2019 : 616 539€. Le solde du compte de tiers au 31 décembre 2019 est une créance de 3 903€.

Les conventions signées avec les opérateurs pour la plantation des arbres de la saison 2019/2020 s'élèvent à 609 964 € (dont 55 276 € pour arbres végétal local).

**La convention de mécénat avec la Fondation YVES ROCHER pour la période 2018 – 2020** prévoit un montant maximal de 2 280 609€ qui se répartissent comme suit :

- Part pour l'AFAC : 356 074€
- Part pour les opérateurs : 1 924 535€

L'état de réalisation de cette convention est la suivante :

Programme Plantons	Plantations	Animations	Coordination AFAC	TOTAL Réalisations
Plantations hivers 2017/2018 et 2018/2019	737371	19254	137825	894450
Prévisionnel hiver 2019/2020	565276	18467	106776	690518
Reste à réalisée 2020/2021	567353	16788	111499	695640
<b>TOTAL</b>	<b>1870000</b>	<b>54509</b>	<b>356100</b>	<b>2280609</b>

Des conventions sont signés avec chaque opérateurs. Le montant reversé est fonction des réalisations des opérateurs. Les flux financiers relatifs aux fonds reçus et reversés sont constatés via les comptes de tiers.

### ➤ Contributions volontaires en nature

La Fondation Charles Léopold Mayer pour le Progrès de l'Homme héberge l'AFAC-Agroforesteries dans ses locaux du 38 rue St. Sabin – 75011 Paris. Cet hébergement comprend un bureau de 22m<sup>2</sup> avec quatre postes de travail ainsi que l'accès à des salles de réunions et l'entretien des locaux. Ces locaux sont assurés par la Fondation. Cette contribution est évaluée à 32 000€ pour l'année 2019.

La Bergerie de Villarceaux a accueilli gracieusement un séminaire de l'AFAC-Agroforesteries du 9 avril 2019 au 11/04/2019. Cette contribution est évaluée à 5 325€.

## AUTRES INFORMATIONS

### ➤ Informations relatives à la rémunération des dirigeants

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois principaux cadres dirigeants bénévoles ou salariés s'est élevé à 1 750 € en 2019 (soit pour la structure Prom'haie de la Présidente 1 750 €, Trésorier 0 €, Secrétaire 0 €).

Les reversements comptabilisés sur l'exercice, par adhérents bénéficiaires de projets sont les suivants :

Structures	Plantons	Animations	Végétal local	Resp'haies	Label	Représentation Afac	BJORG	TOTAL PAR STRUCTURE
Prom' Haies en Nouvelle-Aquitaine	34 499,12 €	1 678,80 €	16 000,00 €			1 750,00 €		53 927,92 €
Bois Bocage Energie (B2E)	18 839,74 €			18 381,60 €	1 781,20 €	1 400,00 €	5 362,00 €	45 764,54 €
AGROOF	3 706,68 €	1 678,80 €	6 400,00 €	24 062,00 €		1 050,00 €	7 019,00 €	43 916,48 €
Université de Caen Normandie				40 892,40 €				40 892,40 €
Mission Haies Auvergne - Union des Forêts et des Haies d' Auvergne Rhône-Alpes (UFHARA)	19 211,02 €	1 678,80 €	8 000,00 €			1 400,00 €		30 289,82 €
Arbre & Paysage 32 (AP32)	26 837,22 €							26 837,22 €
SOLAGRO				19 081,20 €		350,00 €	5 566,00 €	24 997,20 €
Chambre régionale d' Agriculture de Normandie	12 881,24 €			11 596,00 €				24 477,24 €
Mission Bocage	21 233,17 €					1 400,00 €		22 633,17 €
Fédération Départementale des Chasseurs du Pas-de-Calais (FDC62)	20 306,67 €							20 306,67 €
Campagnes Vivantes	13 186,05 €		6 200,00 €			350,00 €		19 736,05 €
CEZ bergerie Nationale				18 990,00 €				18 990,00 €
Arbres & Paysages Tarnais (AP81)	18 685,55 €							18 685,55 €
Chambre d' Agriculture des Pays de la Loire - Territoire du Maine-et-Loire (CA49)	17 928,20 €							17 928,20 €
Parc naturel régional de l' Avesnois (PNR de l' Avesnois)	17 525,30 €							17 525,30 €
Haies vives d' Alsace	7 680,60 €	1 678,80 €	8 000,00 €					17 359,40 €
Chambre d' Agriculture des Pays de la Loire - Territoire de la Vendée (CA85)	17 155,04 €							17 155,04 €
Coopérative Agricole des Fermiers de Loué (CAFEL)	15 886,16 €							15 886,16 €
Arbres et Paysages d' Autan (AP31)	14 450,85 €					350,00 €		14 800,85 €
Fédération Départementale des Chasseurs des Deux-Sèvres (FDC79)	14 742,74 €							14 742,74 €
Bocage Pays Branché	13 044,27 €	1 678,80 €						14 723,07 €
Arbres et Paysages en Gronde (AP33)	13 663,92 €		1 000,00 €					14 663,92 €
Mayenne Bois energie					13 781,20 €	700,00 €		14 481,20 €
Fédération des Associations de Boisement de la Manche (FABM)	14 204,35 €							14 204,35 €
Sylvagraise	14 189,56 €							14 189,56 €
INRA Rennes				13 912,00 €				13 912,00 €
Bocagénèse					13 781,20 €			13 781,20 €
Fédération Régionale des Chasseurs du Grand Est	13 553,59 €							13 553,59 €
Chambre d' Agriculture de Charente-Maritime (CA17)	13 544,58 €							13 544,58 €
Arbres Haies Paysages d' Aveyron (AHP12)	9 781,12 €		3 600,00 €					13 381,12 €
Atelier Agriculture Avesnois Thiérache (AAAT)	7 347,23 €		5 800,00 €					13 147,23 €
Conservatoire d' espaces naturels du Languedoc-Roussillon (CEN L-R)	4 715,97 €		8 000,00 €					12 715,97 €
Les Jardins du Oygne	12 670,95 €							12 670,95 €

Fédération Départementale des Chasseurs de Seine-Maritime (FDC76)	12 599,04 €						12 599,04 €
Terres & Bocages	11 900,00 €						11 900,00 €
EPLFPA Terres et Paysages Sud deux-Sèvres				11 518,80 €			11 518,80 €
Ass Sciences Citoyennes				11 188,80 €			11 188,80 €
Fédération Départementale des Chasseurs de l'Eure (FDC27)	10 787,18 €						10 787,18 €
Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale (PNR des Caps et Marais d'Opale)	10 234,17 €						10 234,17 €
Communauté de communes des Hauts de Flandre (OCHF)	9 243,07 €						9 243,07 €
Fédération Départementale des Chasseurs du Loir-et-Cher (FDC41)	9 000,65 €						9 000,65 €
Fédération Départementale des Chasseurs de la Vendée (FDC85)	7 338,56 €						7 338,56 €
France Nature Environnement Bourgogne Franche-Comté (FNE BFC)	2 503,42 €		4 600,00 €				7 103,42 €
Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire - Territoire de Loire-Atlantique (CA44)	6 872,42 €						6 872,42 €
Espaces	2 896,29 €	3 848,44 €					6 744,73 €
Fédération Départementale des Chasseurs de l'Indre (FDC36)	6 406,45 €						6 406,45 €
Jura Nature Environnement			6 400,00 €				6 400,00 €
Canopée Reforestation	6 222,00 €						6 222,00 €
Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire - Territoire de la Sarthe (CA72)	6 134,79 €						6 134,79 €
Paysages de Mares Haies d'Arbres	5 895,94 €						5 895,94 €
Planteïs	2040	3 747,60 €					5 787,60 €

Planteurs Volontaires	2 997,10 €		2 400,00 €			350,00 €		5 747,10 €
Ligue pour la Protection des Oiseaux de la Vienne (LPO86)	5 696,36 €							5 696,36 €
EDEN	5 480,80 €							5 480,80 €
Haie Magique	5 409,40 €							5 409,40 €
Maison de la Nature et de l'Environnement des Hautes-Pyrénées (MNE65) - Arbres &	4 519,62 €							4 519,62 €
Parc naturel régional de Lorraine (PNR de Lorraine)	4 373,25 €							4 373,25 €
De la Haie à la Forêt	3 639,36 €					700,00 €		4 339,36 €
SM Bassin de l'Oust	150,96	4 146,04 €						4 297,00 €
Fédération Départementale des Chasseurs de Seine-et-Marne (FDC77)	3 958,45 €							3 958,45 €
Arbres, Haies, Paysages 46 (AHP46)	3 891,81 €							3 891,81 €
FFC Pays de la Loire			3 800,00 €					3 800,00 €
Commune de La Chapelle-sur-Erdre	3 387,42 €							3 387,42 €
Fédération Départementale des Chasseurs de la Loire (FDC42)	3 384,36 €							3 384,36 €
Euskal Herriko Laborantza Ganbara (EHLG)	3 277,77 €							3 277,77 €
Horizon Bocage	3 133,44 €							3 133,44 €
LDC Amont	3 036,20 €							3 036,20 €
Communauté de communes Saône Beaujolais (CCSB)	3 002,20 €							3 002,20 €
OPIE Loire Océane	2 951,37 €							2 951,37 €
Syndicat du Bassin Versant de l'Isac (SBVI)	2 947,46 €							2 947,46 €
Parc naturel régional de la Brenne (PNR de la Brenne)	2 832,71 €							2 832,71 €
Fédération Départementale des Chasseurs de la Vienne (FDC86)	2 739,38 €							2 739,38 €
Sylvaloir	2 276,80 €					350,00 €		2 626,80 €
Fédération Départementale des Chasseurs de l'Allier (FDC03)	2 427,26 €							2 427,26 €
Communauté de communes des Monts et Vallées Ouest Creuse (CCMVOC)	2 358,41 €							2 358,41 €
Fédération Départementale des Chasseurs de Loire-Atlantique (FDC44)	2 243,49 €							2 243,49 €
OPIE Sèvre et Bocage	2 227,34 €							2 227,34 €
Arbres et Territoires			2 199,98 €					2 199,98 €
La Bergerie de Villarceaux	343,57	1 678,80 €						2 022,37 €
La Perdrigone	1 881,90 €							1 881,90 €
Fédération Départementale des Chasseurs de Maine-et-Loire (FDC49)	1 871,70 €							1 871,70 €
QIVAM de Valençay et du Pays de Bazelle	1 645,43 €							1 645,43 €
LUCOLE	744,26 €		800,00 €					1 544,26 €
Maison Botanique	1 366,80 €							1 366,80 €
OPIE Pays de Serres - Vallée du Lot (OPIE47)	1 234,88 €							1 234,88 €
Chambre d'Agriculture de la Mayenne (CA53)	1 207,68 €							1 207,68 €
Chambre d'Agriculture de la Moselle (CA57)	1 081,71 €							1 081,71 €

**Association de Gestion et Comptabilité**

**Adresse Postale : B.P. 50083 - 79203 PARTHENAY Cedex Bureaux : 50 bis avenue Aristide Briand  
 ☎ 05 49 94 49 00 📠 05 49 94 49 01 @ contact@acce-plus.fr Site www.accea-plus.fr**

Fédération Départementale des Chasseurs de Lozère (FDC48)	724,88 €							724,88 €
Fédération départementale des chasseurs de Côtes d'Armor						350,00 €		350,00 €
Histoire de paysages						350,00 €		350,00 €
Fédération des Maraîchers Nantais (FMN)	315,35 €							315,35 €
EPLFPA de Saint-Paul	233,75 €							233,75 €
L'Authentique Terrien	- €							- €
Ville de Pennes		1 048,80 €						
<b>TOTAUX</b>	<b>616 539,50 €</b>	<b>22 863,68 €</b>	<b>83 199,98 €</b>	<b>169 622,80 €</b>	<b>29 343,60 €</b>	<b>10 850,00 €</b>	<b>17 947,00 €</b>	<b>949 317,76 €</b>

➤ Engagements hors bilan

- ✓ Engagements pris en matière de retraite et engagements similaires (NS)